

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DFPE 68 Subventions (3.058.449 euros) et avenants avec l'association La Maison des BOUT'CHOU (14e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 3 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU ayant son siège social 14 bis rue Mouton- Duvernet (14e), pour l'attribution de subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 164.986 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 16/20, rue des Meuniers (12e) (N° de dossier 2016_01773 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 3 : Une subvention de 416.565 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 5, passage Chanvin (13e) (N° de dossier 2016_01776 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 4 : Une subvention de 62.935 € est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 9/11, rue de la Santé (13e) (N° de dossier 2016_01774 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 5 : Une subvention de 214.398 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil situé 15/21, avenue Claude Régaud (13e) (N° de dossier 2016_01775 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 6 : Une subvention de 52.847 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 40, rue Boulard (14e) (N° de dossier 2016_01781 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 7 : Une subvention de 1.071.597 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 39 bis, avenue René Coty (14e) (N° de dossier 2016_01777 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 8 : Une subvention de 46.530 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour son jardin maternel situé 39 bis, avenue René Coty (14e) (N° de dossier 2016_01778 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 9 : Une subvention de 68.038 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 26, rue du Saint Gothard (14e) (N° de dossier 2016_01779 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 10 : Une subvention de 250.458 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil située 29 boulevard Saint Jacques (14e) (N° de dossier 2016_01782 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 11 : Une subvention de 107.704 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 26 bis, rue du Faubourg Saint Jacques (14e) (N° de dossier 2016_01780 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 12 : Une subvention de 184.463 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil située 6/8, rue Dulac (15e) (N° de dossier 2016_01783 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 13 : Une subvention de 155.750 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 6, rue Colette Magny (19e) (N° de dossier 2016_01785 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 14 : Une subvention de 115.851 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil située 15, Allée des Eidiers (19e) (N° de dossier 2016_01784 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 15 : Une subvention de 146.327 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil situé 5, rue Adolphe Mille (19^e) (N° de dossier 2016_01786 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 16 : La dépense correspondant à ces subventions, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO